

A ma stupéfaction, j'ai découvert qu'il y avait environ 43 sociétés d'exportation tant à l'Est qu'à l'Ouest qui servaient d'agents pour la Commission canadienne du blé et qui s'occupaient de la vente de nos céréales à l'étranger. Je prétends que si ces mêmes sociétés d'exportation agissent à la fois comme agents canadiens et comme agents pour les autres pays, les producteurs canadiens ne peuvent espérer qu'on attache la moindre considération à la commercialisation du grain canadien.

● (10.00 p.m.)

Des gens soi-disant sérieux, dont certains en Saskatchewan, accusent délibérément la Commission canadienne du blé de faillir à la tâche. Le ministre ne pense-t-il pas que nous aurions un meilleur mécanisme de vente si nous établissions à l'étranger des comptoirs permanents pour écouler nos produits agricoles sous l'autorité de la Commission du blé à qui nous fournirions les instruments de travail, au lieu de laisser les 43 entreprises de l'Est et de l'Ouest exporter et expédier nos produits?

Nous savons que certains entrepreneurs privés et certains courtiers souhaitent la chute de la Commission canadienne du blé. D'autre part, nous savons que les Canadiens, surtout ceux qui travaillent dans l'industrie agricole, veulent l'établissement de comptoirs permanents, à travers le monde. Ces missions s'occuperaient uniquement de la vente des produits canadiens. Elles n'essaieraient pas de placer en même temps les produits de tous les pays du monde.

Je me suis laissé dire que certaines de ces 43 sociétés exportatrices ont des intérêts dans des compagnies de transport. Pas nécessaire d'être sorcier pour se rendre compte que, si elles sont intéressées dans des compagnies de transport et qu'elles essaient en même temps de vendre des denrées agricoles, elles tâcheront de vendre les denrées du pays où leurs navires sont en rade. Il importe d'examiner la situation à l'heure actuelle. Pour avoir des missions canadiennes sérieuses de vente de céréales, il faut les créer nous-mêmes et les placer sous l'autorité de la Commission canadienne du blé. C'est une chose que le Canada doit décider aujourd'hui, pas demain. Nous ne pouvons attendre le résultat de nouvelles études menées par le Conseil des grains du Canada ou par toute autre commission.

Je note avec plaisir une excellente suggestion du Syndicat du blé de l'Alberta que j'aimerais vous lire afin qu'elle soit consignée au compte rendu. Dans une déclaration du 16 avril 1970, il disait:

Même si les organismes existants ont assez bien réussi à vendre ses produits, l'agriculture canadienne est prête à voir tous ceux qui sont chargés de les manutentionner et de les vendre adopter une attitude plus dynamique. Les techniques em-

ployées aujourd'hui par les nations rivales et les méthodes de commercialisation non encore utilisées doivent être explorées et mises au point si le Canada veut garder sa place sur les marchés agricoles du monde.

De nouveau par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dis au ministre que, à moins que le Canada n'établisse des comptoirs permanents de vente à travers le monde, notre économie agricole sera acculée à la faillite. Que 43 entreprises d'exportation et d'expédition s'occupent de commercialiser notre production ne vaut rien du tout. Si le gouvernement ne le comprend pas, il en portera éternellement la responsabilité. Les producteurs savent ce qui se passe. Ils ne s'attendent pas vraiment à ce que ces 43 firmes exportatrices traitent leurs produits d'une façon appropriée. J'adjure le ministre d'examiner attentivement la proposition tendant à l'établissement de ces offices de commercialisation à travers le monde, sous peine de voir notre agriculture aller au-devant d'un effondrement complet dans un proche avenir.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, lorsque le député a posé voici quelques jours cette question, celle-ci concernait en partie, si je l'ai bien saisie, la manière dont nous avons réagi devant l'intention bien arrêtée du Conseil des grains du Canada de promouvoir les ventes de céréales canadiennes sur le marché mondial. Il me semble que les allégations du député suivant lesquelles le meilleur intérêt du producteur résiderait dans la vente de la plus grande quantité possible de céréales sur le marché mondial sont pleines de contradictions. Je n'ai vraiment pas l'impression que cela rehausserait notre position que de retirer l'offre que nous avons faite d'effectuer des ventes à tous les organismes internationaux, car, à mon sens, cela serait certainement en contradiction avec la politique de promotion des ventes pratiquée si efficacement au fil des ans par la Commission canadienne du blé. Nous sommes certainement les premiers à admettre qu'ils ont les mêmes difficultés que n'importe quel autre pays lorsqu'il s'agit de faire face à une situation comme celle-ci, où l'offre dépasse la demande immédiate du marché.

Je crois cependant qu'il y a des signes encourageants et je ne suis pas du tout d'accord avec le député lorsqu'il déclare que nous renforcerions notre situation ou celle de la Commission canadienne du blé si nous mettions fin aux ventes réalisées par l'intermédiaire de tous les organismes internationaux qui consentent à prendre de temps en temps de petites ou de grandes quantités. Il me semble que ces organismes peuvent être complémentaires. Certaines mesures ont été prises par X CAN, qui a réalisé une collaboration de tous les divers syndicats du blé et des organi-